

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUILLET 2025
PROCÈS-VERBAL**

(Article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-cinq et le 09 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 02 juillet 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, Maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames, Maryse LALLIER, Roberte LEVET, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Guylène VIOLTAT
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guy AUPETIT, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX

Absent ayant donné pouvoir : Martine DUPUIS donne pouvoir à Maryse LALLIER
André WINCKLER donne pouvoir à Roberte LEVET

Absent excusé : Louis-Emmanuel VINCENT

Secrétaire de séance : Maryse LALLIER

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2025

SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2025

Monsieur PORTMANN donne lecture du bilan financier en comparant l'année 2024 et 2025 de la commune à la date du 30 juin 2025. Il s'avère que c'est un bilan plutôt correct que l'on peut constater. Monsieur PORTMANN pose également la question en vue de notre situation, ne serait-il pas judicieux de faire un emprunt afin de profiter des taux intéressants du moment... mais aussi afin de pouvoir financer si nous avons un projet intéressant à entreprendre. Il demande au Conseil de prendre le temps de réfléchir pour le prochain conseil.

DOSSIER / CITY STADE (FINANCEMENT)

Le dossier a été accepté à 74% par l'Agence Nationale du Sport, le solde sera couvert par la recette de CampingCar Park et de Luxel. La CAF ayant rendu une réponse négative concernant sa participation, une demande sera faite auprès du Pays Berry Saint Amandois afin de finaliser l'investissement dans ce projet qui sera financé à 100%. Les entreprises LAUMONIER ET AGORESPACE vont être contactées, afin de signer les différents devis. Les travaux débuteront courant octobre. Le City Stade portera le nom d'une athlète et un planning d'occupation du City-stade sera demandé aux écoles. Monsieur PORTMANN remercie Madame DOLEANS (conseillère de la direction des services départementaux de l'EN du Cher) pour son aide et Guillaume TAILLANDIER pour son investissement et son soutien dans ce projet.

DELIBERATION : MISE AUX NORMES PASSAGE PIETONS – DEMANDE DE SUBVENTION

Après le refus de la DETR, pour la mise aux normes des passages piétons, Monsieur Le Maire a été à une réunion Cantonale où il a interpellé Monsieur FLEURY, Président de Conseil Départemental du Cher en mettant en avant sa motivation sur ce projet. Le président a suggéré à Monsieur Le Maire de faire une demande afin de bénéficier des amendes de police, sur ses conseils un dossier a été déposé sur la plate forme du département afin d'obtenir une subvention de 12 000 €, celle-ci vise un financement lié à la mobilité, aux transports en commun ou à la circulation routière ce qui est notre cas pour les travaux de création et de mise aux normes.

La création de passages piétons sécurisera la traversée de la RD 2144 pour les randonneurs et assurera la continuité des cheminements piétons et particulièrement la sécurité des écoliers et de leurs parents au niveau du passage qui se trouve en face de l'école par la mise aux normes des passages protégés notamment face à la mairie, signalement de la présence d'une école avec arrêt de bus. La demande d'amende de police attendue serait de 12 000 € environ.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

DELIBERATION : TRANSFERT DE LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur Roger DAGHER, Maire présente ce dossier.

La Communauté de communes Cœur de France a la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », dans ce cadre, elle peut percevoir la taxe de séjour pour le compte des communes membres, considérant qu'un transfert de la perception de la taxe de séjour permettrait une mutualisation des moyens, une simplification administrative et une meilleure coordination de la politique touristique du territoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- abroge la délibération du Conseil municipal du 19 mars 2018,
- transfère la perception de la taxe de séjour de la Commune de Bruère-Allichamps à la Communauté de communes Cœur de France à compter du 1er janvier 2026.

DELIBERATION : NOMINATION DU COORDONATEUR – RECENSEMENT 2026

Monsieur Le Maire a informé que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. A cette occasion, et à la suite de la réunion des adjoints il a proposé de nommer André WINCKLER, 3^{ème} adjoint, en tant que coordonnateur communal par arrêté municipal.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

FRANCE LOIRE :

A la dernière réunion de conseil du 11 juin il a été demandé à Monsieur Le Maire de convenir d'un rendez-vous avec FRANCE LOIRE afin d'avoir plus d'explications sur le dossier en question. Un courriel a été reçu à ce jour pour définir une date de rencontre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire et le 1^{er} adjoint ont reçu Monsieur BAUDOUX de la société LUXEL pour les différents projets de panneaux photovoltaïques. Le bail pour le projet n° 1 sera signé avant la fin de l'année. Le projet 3 est abandonné en raison du fait que pour les projets agro il faut au minimum une surface de 30 000 hectares, et le projet 2 voit sa réalisation repoussée sans doute vers 2028.
- Réception d'un courriel de Madame GATEAU pour un problème de nuisance sonore. Le propriétaire sera contacté par courrier pour faire le nécessaire.
- Courriel reçu de Monsieur DUFOUR pour nous avertir qu'il a endommagé le trottoir lors des travaux fait à l'adresse du 18 rue George Sand.
- Réception d'un courriel de Madame DE MONTEVILLE afin que Monsieur Le Maire intervienne auprès d'un propriétaire pour entretenir son terrain.
- Réception d'un courrier de Monsieur GAUDRY Président du Comité Départemental des Médailleurs Jeunesse Sports et Engagement Associatif qui réserve la salle des fêtes le 8 octobre 2025 pour des rifles dans le but de récolter des fonds afin de mettre en valeurs la participation des bénévoles du Cher qui seront médaillés lors de la journée du bénévolat. Monsieur le Président demande d'occuper la salle des fêtes à titre gracieux. Les membres du conseil ne se sont pas prononcés et ont demandé à Monsieur Le Maire de contacter le Président. Monsieur Roger PORTMANN : « je trouve cela normal de récompenser le bénévolat ». Si la réponse du conseil est négative, Monsieur PORTMANN ne présentera pas de dossier de demande de médaille pour le bénévolat.
- Monsieur STROUTS a demandé un rendez-vous avec Monsieur Le Maire au sujet d'un raccordement à la fibre jusqu'à son domicile. Il demande à la commune d'élaguer les arbres qui gênent le branchement, ou alors de prendre en charge le devis effectué par la société AUBERGER. Les membres du conseil acceptent de prendre en charge la tranchée mentionnée sur le devis mais pas le reste des travaux.
- Célébration du Mariage de Jean-Pierre POUX et de Régine COLLIN qui a eu lieu : samedi 21 juin 2025. Une carte de remerciement a été envoyée à la Mairie.
- Le Conseil Médical Départemental s'est réuni mardi 08 juillet 2025 concernant le dossier de Monsieur Eric BONAZZI.
- Réception d'un courrier de l'UDAF Cher qui sollicite Monsieur Le Maire afin de proposer la candidature d'une mère ou d'un père habitant la commune ayant élevé au moins quatre enfants pour bénéficier de la médaille de l'enfance et des familles.

- GRDF : Monsieur Le Maire doit prendre contact avec la société pour avoir des explications à la suite de la réception d'un courriel du 09/07/2025.
- Monsieur Le Maire a reçu 3 personnes concernant le régiment du 1^{er} RI du 12 septembre 2025. Il a été demandé de solliciter un jeune de la commune pour faire une formation de porte-drapeau.
- Monsieur Roger PORTMANN se déclare candidat pour les prochaines élections municipales à deux conditions :
 - la première, toujours avoir la santé
 - la deuxième, trouver au minimum 12 personnes qui seront des acteurs pour la commune car il trouve que le conseil municipal est parfois trop passif
- Les deux projets de Bruère Allichamps qui font partie de la révision n°2 du PLUi-H ont été validés par le Conseil communautaire.
- Indication de la fermeture de l'entrée et sortie A71 – Bourges durant les semaines 40 et 41
- Demande de réunion pour la commission du Camping, la date reste à définir.
- Patricia MANTELET demande quelques précisions concernant les virages de Noiriac.
- Maryse LALLIER fait un point concernant les futurs effectifs pour la rentrée scolaire 2025/2026. Une nouvelle directrice sera présente à l'école maternelle de Bruère Allichamps : Madame TALON. Les tableaux numériques au sein du RPI ont été installés ce mercredi dans les trois écoles. Elle demande d'effectuer un nettoyage dans la cour de l'école à Bruère Allichamps.
Concernant les commandes de pommes de terre : toutes les commandes seront à déposer au Bistrot du Centre à partir du 4 août jusqu'au 26 août 2025.
- Jean-Pierre POUX demande où en est le devis concernant le nettoyage des vitres de la salle des fêtes. Il propose également de rajouter sur le devis les fenêtres de l'école (avant la rentrée) et de la Mairie.
- Guylène VIOLTAT souhaite avoir un retour sur les demandes de travaux à la suite des états des lieux de la salle des fêtes.
- Une demande est faite pour que la commune investisse dans un nouveau four et un nouveau lave-vaisselle ainsi que dans du matériel d'entretien adapté à la grandeur de la salle.
- Roberte LEVET nous informe avoir reçu un courrier de la part de la Mairie concernant l'installation de plots sur les places de parking devant chez elle. Après en avoir parlé avec ses voisins les plots ont été retirés.
- Guy AUPETIT informe le conseil que des chiens dangereux étaient en divagation entre la rue de la Maladrerie et la rue Laurent Bilbeau.
- Christine TAILLANDIER interroge Monsieur Le Maire, si durant la période de canicule les personnes âgées ont été contactées ? Réponse de Monsieur Le Maire : Oui
Elle évoque également le sujet des employés communaux sur le travail fait ou non, à la demande du supérieur ainsi que sur les différents arrêts de travail au sein de la commune ce qui a engendré une question sur le montant des primes à la suite d'une réflexion d'un employé en lieu public. Elle pose également une autre question concernant l'arrêt de maladie de Jérôme LESAVRE, Monsieur Le Maire a expliqué qu'il était en « Burn out » et que cet état était dû à sa relation tendue avec son collègue Monsieur BOUCHEROLLES. Que cette situation peut durer longtemps du fait d'un mal être.
Monsieur PORTMANN rajoute : « je trouve totalement déplacée cette remarque, une personne en arrêt maladie est tout à fait en droit de sortir et de participer à des réunions »
- Guillaume TAILLANDIER remercie qu'une dalle ait été faite pour la cabine à livres.
- Monsieur Le Maire informe qu'une inauguration pour la cabine à livres aura lieu en septembre ainsi que pour les parcours de randonnées.

Fin de séance 20h45